



Reconnaissance AEAJ N° 15744

Titulaire

Forster Profilsysteme AG
Amriswilerstrasse 50
9320 Arbon
Schweiz

Fabricant

Forster Profilsysteme AG
9320 Arbon
Schweiz

Groupe 242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit FORSTER FUEGO LIGHT EI 90-2

Description Porte à 2 battants en profilé d'acier, vitrage PYROSTOP 90-102 (37mm, Lmax=2184mm, Smax=2,3m²), huisserie métallique avec joints KERAFIX FLEXPLAN 2000 et caoutchouc

Utilisation EI 90
Btest=2360mm, Htest=2300mm
pm/pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation MPA, Braunschweig: Rapport d'essai '3853/1684' (17.09.2004), Rapport d'essai '3957/2724' (18.11.2004), Rapport d'expertise '16815/2005' (26.10.2005); ift, Rosenheim: Courrier '-' (14.12.2012), Rapport d'expertise '12-000333-PR01 (GAS-C04-01-de-04)' (27.02.2018)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 90

Durée de validité 31.12.2020

Date d'édition 01.11.2018

Remplace l'attestation du 16.09.2015

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application
réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur
Bmin=1180mm Hmin=1725mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la technique de fixation, y compris le type et le nombre de fixations, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Il est permis de diminuer le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage, mais il ne faut pas les augmenter au-delà des dimensions du vitrage soumises aux essais.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite. La largeur minimale de la frise est de 70mm.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise ift Rosenheim n° 12-000333-PR01 (GAS-C04-01-de-04) du 27.02.2018

- **Tabelle 3:** Bmax=2360mm Hmax=2500mm
- **Tabelle 4** Vitrages Pyrostop 90-152 jusqu'à 90-281
Lmax=2364mm Smax=3.10m²
- **Tabelle 5 :** Vitrages Contraflam 90-4
Lmax=2760mm Amax=3.80m²
- **Tabelle 6:** acier fin
- **Tabelle 9:** vitrage à sec
- **Tabelle 10:** Panneau:
Lmax=1880mm Smax=2.70m²
- **Tabelle 11:** Panneau:
Plaques GIF Aboard 1100, 2x20.5mm, recouvert des 2 côtés de tôles en acier, acier fin, ALU,
Ms- ou Cu, 2x1/1.5mm, E≥45mm
Lmax=2224mm Smax=2.59m²
- Autres variantes selon rapport d'expertise